



Organisation d'insolvabilite

Par **tofg**, le **28/07/2008** à **16:36**

je suis divorcé depuis 2003. je travaille et j'ai réglé pratiquement l'intégralité des dettes du ménage sauf une. mon ex femme ne travaille pas, touche le rmi et je lui verse une prestation compensatoire de 130 euros. l'année dernière ses parents ont vendu un appartement leur appartenant et on partage la somme entre leur trois enfants mais ont laissé la somme revenant à mon ex épouse à la gestion d'un de ses frères ou sœurs pour que rien n'apparaisse sur ses comptes et qu'elle ne soit pas saisissable mais il ou elle règle son loyer tous les mois soit 650 euros. ai-je un recours?